

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET****UFI:****06NH-FW3X-720X-6GMS****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Colorant pour la mise en teinte de peintures/revêtements

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

KRAHN CHEMIE Benelux BV

Westzijde 138

1506

EK Zaandam

Nederland

N° de téléphone +31 756351788

N° Fax +31 756701487

**Service émetteur / téléphone**

+49 40 320 92-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@krahn.eu

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pour renseignements médicaux:

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigifcentrum)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mentions de danger (UE)**

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**UFI:**

06NH-FW3X-720X-6GMS

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>Docusate-sodique</b>		
	577-11-7 209-406-4 - 01-2119491296-29	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	1,00 - < 3,00 % en poids
2	<b>bronopol</b>		cf. note bas de page (1)
	52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 -	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4*; H312 Acute Tox. 3; H331 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10 % en poids
3	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		cf. note bas de page (1)
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,05 % en poids
4	<b>butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle</b>		
	55406-53-6 259-627-5 616-212-00-7 -	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372	< 0,10 % en poids
5	<b>Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>		cf. note bas de page (1)
	55965-84-9 - 613-167-00-5 -	Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317	< 0,0015 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	-	M = 10	-
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
4	-	-	M = 10	M = 1

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

5	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100
---	---	---	---------	---------

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
4	H372 -, larynx; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Brouillard d'eau; Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminées. Petites quantités de produit échappé: Récupérer avec un matériau absorbant (torchon tissu / tissu non tissé / chiffon de nettoyage ).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Nom commercial : Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET

Code produit: 5004993

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 09.05.2022

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 17.02.2022

Région: BE

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Observer les indications concernant le choix de l'équipement de protection individuelle (cf. chapitre 8).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Aluminium; phosphore

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	talc	14807-96-6	238-877-9
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Talk (asbestvrij, inadembaar stof) / Talc (sans fibre d'amiante)		
	VLE (8h)	2	mg/m <sup>3</sup>
2	Kaolin	1332-58-7	310-194-1
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Kaolien (inadembare fractie) / Kaolin (fraction alvéolaire)		
	VLE (8h)	2	mg/m <sup>3</sup>
3	sulfate de baryum, naturel	7727-43-7	231-784-4
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Bariumsulfaat (zonder asbestvezels en < 1 % kristallijn siliciumdioxide) / Sulfate de baryum (sans fibres d'amiante et < 1 % de dioxyde de silicium cristallin)		
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Docosate-sodique			577-11-7 209-406-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	267,86 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1889,1 mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Docosate-sodique			577-11-7 209-406-4

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

	orale	(chronique) à long terme	systémique	17,86	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	160,71	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	599,01	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Docusate-sodique		577-11-7 209-406-4	
	Eau	eau douce	0,18	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,152	mg/L
	Eau	eau marine	0,018	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	17,789	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,779	mg/kg poids sec
	sol	-	1,04	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	12,2	mg/L

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. Port d'équipement de protection contre les risques thermiques, le cas échéant. Choisir les EPI conformément aux normes CEN et après consultation de votre fournisseur d'EPI.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
violet	
<b>Odeur</b>	
légère	
<b>pH</b>	
Valeur	8,0 - 9,5
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 100 °C
Remarque/s	valeur estimée
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

Valeur	>	105	°C
Remarque/s	Estimation		
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
non oxydant			
<b>Propriétés explosives</b>			
non explosif			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	1,3	-	1,5 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Viscosité cinématique</b>			
Valeur	500	-	3000 mPa*s
Type	dynamique		
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Contact avec des substances incompatibles.

**10.5 Matières incompatibles**

Aluminium; Phosphore

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Docusate-sodique	577-11-7	209-406-4

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

DL50	>	2100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Docosate-sodique</b>	<b>577-11-7</b>	<b>209-406-4</b>
DL50	>	10000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

**Toxicité aiguë par inhalation**  
Donnée non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Donnée non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Donnée non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Donnée non disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**  
Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**  
Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**  
Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**  
Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**  
Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**  
Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer des allergies, des symptômes de type asthmatique ou difficulté à respirer (gêne respiratoire).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Donnée non disponible.

**Autres informations**  
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Docosate-sodique</b>	<b>577-11-7</b>	<b>209-406-4</b>
CL50		49	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**  
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Docosate-sodique</b>	<b>577-11-7</b>	<b>209-406-4</b>
CE50		6,6	mg/l

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET**Code produit:** 5004993**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022**Région:** BE

Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	EU C.2	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Docosate-sodique</b>	<b>577-11-7</b>	<b>209-406-4</b>
ErC50		82,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Docosate-sodique</b>	<b>577-11-7</b>	<b>209-406-4</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		91,2	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OECD 310		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations****Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET

**Code produit:** 5004993

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022

**Région:** BE

**14.2 Transport IMDG**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Règlements UE**
**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	bronopol	52-51-7	200-143-0	75
3	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	259-627-5	75
4	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	-	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Prescriptions nationales**
**Inventaires nationaux des substances chimiques**

USA (TSCA)	composants répertoriés
DSL/NDSL (Canada)	composants répertoriés (DSL)
ENCS (Japon)	composants répertoriés
ECL (Corée)	composants répertoriés
AICS (Australie)	composants répertoriés
IECSC / NEPA (Chine)	composants répertoriés
PICCS (Philippines)	composants répertoriés

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

**Nom commercial :** Colortrend 8078894 JXE HS VIOLET

**Code produit:** 5004993

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 09.05.2022

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 17.02.2022

**Région:** BE

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.  
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 643227